

COMPTE-RENDU

de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Brens, dûment convoqué, s'est réuni Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Michel TERRAL, Maire.

Présents :

M. TERRAL, Maire

Mmes METGE, ITRAC, Mrs SALVADOR, TERRASSIE, DAL MOLIN Adjointes.

Mmes BLANC, MANDIRAC, FALCO, Mrs MOSTARDI, BOUCHER, BONNEMAIN, BESNARD, BOUSQUET, BONNEFOI Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme AUSSENAC qui a donné procuration à Mme FALCO

Mme HERMET qui a donné procuration à Mme ITRAC

Mme BODHUIN qui a donné procuration à M. SALVADOR

Mme RANJEVA qui a donné procuration à M. BONNEMAIN

Date de la Convocation : 7 avril 2015.

Secrétaire de séance : Mme ITRAC Sandrine

M. le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été adressé à chaque élu, à l'approbation de l'Assemblée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire énonce les questions diverses :

- modification plan de circulation école élémentaire,
- concours vins de Gaillac.

Mme METGE : Ecole : alarme - lave linge – piscine –
Agent en difficulté

M. SALVADOR : station d'épuration de St-fons – Za de Douzil

I – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2015

Délibération 2015-16

Après avoir examiné les propositions de l'Inter commission du 7 avril 2015, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le tableau récapitulatif des subventions aux Associations 2015, y compris les accueils de loisirs de la Communauté de Communes Tarn et Dadou, dont le montant total de 263 000 € (dont 4 447.58 € en Fonds réservés) sera inscrit au c/6574 du Budget principal 2015 :

- A.P.E	2 700 €
- ADMR	1 500 €
- Boule Brensol.....	900 €
- Brens Olympique	2 250 €
- U.S Brens Football	2 250 €
- U.S Brens Football (except).....	400 €
- Génération mouvements.....	800 €
- CAB.....	1 500 €
- Orchestre	1 200 €
- Patrimoine Brensol.....	500 €
- Patrimoine Brensol (orgue).....	300 €
- U.S.E.P.....	950 €
- Jardins de la Forme	300 €

- Rool'Toujours	150 €
- Brens touch'Rugby.....	300 €
- Athlétisme	300 €
- B.T.C.A.S.C	1 500 €
- FNACA	150 €
- Souvenir Français.....	50 €
- Jeunes Sapeurs-Pompiers.....	200 €
- Restos du Cœur	250 €
- ADDAH Mutilés	100 €
- A.L.M.A.....	160 €
- Association des Maires	703.47 €
- Nature et Progrès.....	100 €
- Arts et loisirs Brensols	100 €
- Classe de découverte	2 967 €
- TAO'A NO TAHITI.....	100 €
- Chasse (amicale des vacans).....	200 €
- Fonds réservés.....	4 447.58 €

SOUS TOTAL (hors Récréa'Brens
et Accueil de loisirs TED) **27 328.05 €**

Récréa'Brens (DSP).....	231 000.00 €
Amicale Laïque (Graulhet).....	3 801.88 €
La Farandole (Cadalen)	257.27 €
Clé des Champs (Lagrange).....	173.30 €
FRANCAS (Gaillac).....	439.50 €

TOTAL C/6574 **263 000.00 €**

M. BONNEMAIN précise que l'augmentation de 25% de la subvention allouée à Récréa'Brens est dûe à l'incidence de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.
M. TERRAL rappelle que l'inauguration de l'orgue aura lieu le 9 mai 2015 à 16h30.

II – CONTRIBUTIONS DIRECTES 2015

Un débat s'engage sur la pression fiscale.

M. le Maire précise que Tarn et Dadou :

- a engagé une réflexion relative à la mutualisation des services dans le but de générer des économies et a diffusé une information sur les communes nouvelles,
- prélèvera une taxe sur le foncier bâti de 0.55 % pour financer le service urbanisme mutualisé.

Délibération 2015-17

M. le Maire présente à l'Assemblée la proposition de l'inter commission du 7 avril 2015 d'augmenter les taux des 3 taxes (TH- TFB- TFNB) de 1,5%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ Décide d'augmenter le taux des 3 taxes locales de 1,5% pour l'année 2015, soit :

- Taxe d'habitation :	12.05 %
- Taxe foncière/bâti :	21.14 %
- Taxe foncière/Non bâti :	88.58 %

III – BUDGET PRINCIPAL 2015

❖ Section Fonctionnement

TOTAL Dépenses = 1 758 492.24 €

- charges à caractère général : 404 015 €
- charges de personnel : 847 600 €

M. BONNEMAIN suggère de communiquer dans Brens info sur l'augmentation de ce poste générée par la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, laquelle a aussi une incidence sur la subvention allouée à Récréa'brens.

Les élus proposent aussi de ne plus procéder au remplacement systématique des agents affectés aux écoles pour les absences de courte durée.

- autres charges de gestion courante : 424 936 €
- charges financières : 69 902 €
- charges exceptionnelles : 1 000 €
- dépenses imprévues : 11 039.24 €

TOTAL Recettes : 1 758 492.24 €

- atténuation de charges (remboursement frais de personnel) 80 000 €
- produits des services 133 400 €
- impôts et taxes 1 070 105 €
- dotations et participations 313 301 €
- autres produits gestion courante 49 000 €
- produits exceptionnels 3 200 €
- résultat positif reporté 109 486.24 €

❖ Section investissement

TOTAL Dépenses : 788 042.22 €

- dépenses d'équipement 663 400.23 €
dont RAR : 436 900.23 €
nouvelles propositions : 226 500 €
- remboursement capital emprunts 106 534 €
- dépôts et cautionnement 800 €
- dépenses imprévues 452 €
- opérations patrimoniales (éclairage public) 16 855.99 €

TOTAL Recettes : 788 042.22 €

- subventions d'investissement 337 653 €
dont RAR : 305 367.08 €
nouvelles subventions : 32 286 €
- FCTVA 103 000 €

• taxe aménagement	45 000 €
• excédents de fonctionnement (réserves)	154 732.04 €
• dépôts et cautionnement	800 €
• produit de cessions	3 200 €
• opérations patrimoniales (éclairage public)	16 855.99 €
• résultat positif reporté	126 801.11 €

M. BONNEMAIN souhaite que :

- l'enrochement du Merdialou soit réalisé au plus tôt en raison des risques pour les usagers,
- le projet de climatisation de l'école soit étudié,
- la restauration effective du mobilier de l'église soit différée en 2016 malgré l'inscription des crédits (1^{ère} tranche) au budget 2015 ; l'association de Sauvegarde du Patrimoine s'étant engagée à rechercher des mécènes pour réduire le coût à la charge de la Collectivité.

M. TERRAL précise que l'architecte a été retenu pour les études de faisabilité de l'aménagement du site élémentaire et du restaurant scolaire et propose d'y intégrer l'étude de la climatisation de l'école.

Il ajoute que les subventions d'investissement qui seront notifiées en cours d'année permettront d'inscrire des crédits sur l'opération Espace associatif pour pouvoir engager les travaux au plus tôt.

Le budget principal 2015 de la Commune est voté à l'unanimité.

IV – INTÉGRATION TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC 2013

Délibération 2015-18

M. le Maire rappelle à l'Assemblée l'obligation d'intégrer dans le patrimoine communal, les travaux d'éclairage public réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) pour le compte de la Commune de Brens.

Afin d'effectuer ces opérations d'ordre, il invite l'Assemblée à inscrire les crédits budgétaires relatifs à la part des travaux financés par le SDET au Budget principal 2015.

Section Investissement

Opérations patrimoniales

C/217534 (chap 041) (D) – Réseaux d'électrification..... = 16 855.99 €

C/13258 (chap. 041) (R) – Subvention d'équipement autres groupements
de Collectivités = 16 855.99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve l'intégration des travaux d'éclairage public 2013** dans le patrimoine communal,
- **Inscrit les crédits sus-visés** au budget principal 2015.

V - AMÉNAGEMENT PLACE DU FOYER RURAL

Demande de subvention au titre des grands projets pour la croissance et l'attractivité des territoires (G.P.C.A.T)

Délibération 2015-19

Considérant la création d'un espace commercial sur la place du Foyer Rural dont l'ouverture est prévue le 1^{er} juillet 2015, M. le Maire présente à l'Assemblée le projet d'aménagement de l'Espace Public situé devant l'immeuble comprenant :

- la sécurisation des accès depuis les deux routes départementales (RD4 et RD13),
- l'optimisation du stationnement existant,

- la création de continuités piétonnes conformes à la réglementation pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- l'aménagement d'espaces paysagers.

Le montant global du projet s'élève à **124 966.50 € HT soit 149 959.80 € TTC** et se décompose comme suit :

- **Travaux**.....**118 566.50 € HT**
dont travaux spécifiques à l'accessibilité de la place aux personnes à mobilité réduite() (PMR) 56 413.50 € HT*
- **Maîtrise d'œuvre**..... **6 000.00 € HT**
dont 47.55 % relatif aux aménagements PMR() = 2 853 € HT*
- **Etudes et frais divers**..... **400.00 € HT**
dont 47.55 % relatif aux aménagements PMR ()= 190 € HT*

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve l'opération susvisée,**
- **Décide de solliciter** une subvention auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées au titre des grands projets pour la croissance et l'attractivité des territoires (GPCAT) au taux de 50 % sur le projet global.
- **Approuve le plan de financement prévisionnel de cette opération :**
 - Conseil Général (124 966.50 € x 15 %) = 18 744.97 € HT
 - Conseil Régional (124 966.50 € x 50 %) = 62 483.25 € HT
 - Communauté de Communes Tarn et Dadou (fonds de concours notifié) = 30 230.00 € HT
 - Part communale..... = 38 501.58 €

VI - CLIMATISATION BUNGALOW – ECOLE ELEMENTAIRE

Aide financière au titre de la réserve parlementaire

Délibération 2015-20

Suite à la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires ayant généré des besoins supplémentaires de locaux scolaires et péri scolaires, la Collectivité accueille des élèves dans une structure de type ALGECO. M. le Maire propose à l'Assemblée d'équiper ce bungalow d'un système de climatisation pour le confort des enfants et des utilisateurs.

Le montant de ce projet s'élève à 4 165.61 € HT soit 4 998.61 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le projet sus-visé,**
- **Décide de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire 2015** de M. le Sénateur Philippe BONNECARRÈRE.

VII - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DU TARN (SDET) ET DES DEPARTEMENTS DE L'AVEYRON (SIEDA) DU CANTAL (SDEC), DE LA CORREZE (FDEE 19), DU GERS (SDEG), DU LOT (FDEL), DE LA LOZERE (SDEE) POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET/OU D'ELECTRICITE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE.

Délibération 2015-21

Le conseil Municipal de la Commune de Brens,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le Code des marchés publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que la Commune de Brens a des besoins en matière :

- d'acheminement et de fourniture d'électricité,
- de services d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Electrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Énergie de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Énergies du Gers), la FDEL (Fédération Départementale d'Énergies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Équipement de la Lozère) et le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs,

Considérant que la Commune de Brens, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide de l'adhésion de la commune de Brens, au groupement de commandes** précité pour :
 - o L'acheminement et la fourniture d'électricité ;
 - o La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.
- **Approuve la convention** constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- **Prend acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune** pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- **Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés**, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Brens, et ce sans distinction de procédures,
- **Autorise Monsieur le Maire à valider les sites de consommation** engagés pour chaque marché ultérieur.
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie** avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- **S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie** retenus par le groupement de commandes **et à les inscrire préalablement à son budget**,

- **Habilite le coordonnateur à solliciter**, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, **l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la Commune de Brens.**

VIII - MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL

Avancement de grade au 01/05/2015

Délibération 2015-22

- Vu l'avis de la Commission administrative paritaire du 12 mars 2015,
- Considérant les tableaux annuels d'avancement aux grades d'Agent de Maîtrise principal et d'Adjoint technique 1^{ère} classe établis par arrêté du Maire du 3 avril 2015,
- M. le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur les modifications du tableau du personnel communal suivantes :

Filière technique :

- Fermeture d'un poste statutaire d'agent de Maîtrise à temps complet,
- Ouverture d'un poste statutaire d'agent de Maîtrise principal à temps complet,
- Fermeture de 3 postes statutaires d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet,
- Ouverture de 3 postes statutaires d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve les modifications du tableau du Personnel Communal** sus-visées à compter du 01/05/2015 annexé à la présente.

IX - LOCATION BATIMENT ADMINISTRATIF ADMR - TARIFICATION

Délibération 2015-23

Considérant l'achèvement des travaux de construction du bâtiment administratif ADMR prévu fin mai 2015, M. le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur les modalités de sa location.

Il précise que l'association ADMR Services de soins infirmiers s'était engagée par courrier à acquitter un loyer mensuel de 1000 €.

Il propose de fixer le loyer mensuel de l'association ADMR Services ménagers à 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve les propositions tarifaires** de M. le Maire :
 - 1000 €/mois services de soins infirmiers ADMR,
 - 200 €/mois services ménagers ADMR,
- ✓ **Autorise M. le Maire à signer les deux contrats de location** aux conditions tarifaires définies à compter de la date de la jouissance de l'usage des locaux par les deux associations.

X – ANNULATION DELIBERATION ETUDE DE FAISABILITE – ESPACE POUR LE SPORT SCOLAIRE

Consultation – Demande de subvention du 17 décembre 2014

Délibération 2015-24

Suite à la réunion de consultation des enseignants sur les besoins en matière d'équipement scolaire, M. le Maire invite l'Assemblée à annuler la délibération du 17 décembre 2014 qui lui avait donné mandat pour :

- Poursuivre les négociations avec le propriétaire d'un local privé pour le stockage de matériel et ainsi dégager le local communal des ateliers pour y aménager un espace pour le sport scolaire,

- Lancer une consultation pour une étude de faisabilité relative à l'aménagement d'un espace pour le sport scolaire,
- Solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour cette étude préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **valide l'annulation de la délibération du 17 décembre 2014.**

Plusieurs élus demandent si les enfants de l'école de Brens ne pourraient pas pratiquer le sport scolaire au gymnase de Lisle sur Tarn ou de Lagrave.
La question sera posée à Tarn et Dadou.

XI – MODIFICATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE - COLUMBARIUM

Délibération 2015-25

M. le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de modifier certaines dispositions du règlement du cimetière concernant le columbarium :

- Inscriptions : 6-2 alinéa 4
 - La disposition des inscriptions sur la plaque de granit devra permettre la réalisation des 4 identités,
- Dimensions : 6-3 alinéa 1 et 2
 - Les cases du columbarium ont un volume de 0.064 m³. (profondeur : 40 cm, largeur 40 cm, hauteur 41 cm+/- 5 mm),
 - Les cases peuvent contenir jusqu'à 4 urnes maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **émet un avis favorable sur les modifications du règlement du cimetière sus-visées** qui feront l'objet d'un arrêté du maire.

XII – NOUVELLE DENOMINATION DE LA PLACE DU FOYER RURAL

Cette question est inscrite à l'ordre du jour du Conseil Municipal Jeune (CMJ) qui se réunira le 28 avril 2015 à 16h30 à la mairie.

La proposition du CMJ sera soumise à la validation du Conseil Municipal

XIII – REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Délibération 2015-26

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance,

M. le Maire invite l'assemblée à délibérer sur le montant de la redevance d'occupation du Domaine public pour une pergola en fer forgé entièrement démontable installée sur la terrasse attenante à la brasserie « les Platanes ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **fixe le montant de cette redevance annuelle d'occupation du Domaine public à 30 €.**

❖ Quai de livraison – Commerces place du Foyer

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande de M. MENARD gérant de la SARL LABASTIDOLE concernant l'autorisation d'aménager un quai de livraison pour les commerces.

M. le Maire propose de traiter cette question dans le cadre des travaux d'aménagement de la place qui vont débiter prochainement.

XIV – RELEVÉ DE DÉCISIONS DU MAIRE

- Décision n°1-2015 du 30/01/2015
Attribution du marché de maîtrise d'œuvre partielle (phase études) de l'aménagement de la place du Foyer rural au cabinet 2AU, sis à Terssac, pour un montant de 4 100 € HT soit 4 920 € TTC.
- Décision n°2-2015 du 06/03/2015
Attribution du marché de travaux d'assainissement collectif des eaux usées de Lendrevié Basse à l'entreprise SGTP LACLAU sise à Brens, pour un montant de 313 545.60 € TTC soit 376 254.72 € TTC.
- Décision n°3-2015 du 06/03/2015
Attribution du marché de travaux relatifs aux essais préalables à la réception des réseaux d'assainissement collectif des eaux usées de Lendrevié Basse à l'EURL RESOLOGY sise à Cugnaux, pour un montant de 10 902.50 € HT soit 13 083.00 € TTC.
- Décision n°4-2015 du 06/03/2015
Attribution du marché de coordination SPS des travaux d'assainissement collectif des eaux usées de Lendrevié Basse à l'entreprise SARL Conseils Coordination sise à Cugnaux, pour un montant de 2 496 € HT soit 2 995.20 € TTC.
- Décision n°5-2015 du 30/03/2015
Conclusion des avenants dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la construction d'un bâtiment administratif ADMR :
 - **Lot n°1 voirie et réseaux divers : SLTP de CHANTERAC (Gaillac)**
Avenant n°1 = + 3 376.50 € HT
 - **Lot n° 2 gros œuvre – étanchéité – façades : SARL DIAS Alain (Gaillac)**
Avenant n° 2 = - 1 180.21 € HT
 - **Lot n° 3 charpente – bois – couverture - zinguerie : ERTB (St-Germier)**
Avenant n°1 = + 180.00 € HT
 - **Lot n° 5 plâtrerie – faux plafonds : SARL TRUJILLO Patrick (Valence d'Albigeois)**
Avenant n°1 = - 394.30 € HT
 - **Lot n° 6 Menuiseries intérieures : SCOP FLAGEAT (Castres)**
Avenant n° 1 = - 8 170.03 € HT
 - **Lot n° 7 Electricité : EURL SAM'BRANCH (Cambon d'Albi)**
Avenant n°1 = + 4 441.22 € HT

XV – DECLARATIONS D’INTENTION D’ALIENER

M. le Maire rend compte à l’assemblée des déclarations d’intention d’aliéner pour lesquelles, il a renoncé au droit de préemption :

- Immeuble bâti (habitation) : section C n°8
13, rue côte de l’église – 384 m²
Prix : 103 000 €
- Immeuble bâti (garage) : section ZA n°119 (partie)
2, rue des vignes – 2243 m²
Prix : 180 000 €
- Immeuble bâti (habitation) : section ZA n°94
2, chemin de Benague – 1912 m²
Prix : 150 000 €
- Immeuble non bâti (terrain à bâtir) : section ZC n° 154
861, chemin de Pendariès-haut – 1200 m²
Prix : 73 000 €

XVI – QUESTIONS DIVERSES

Délibération 2015-27

- **Modification du sens et des règles de circulation - Parking Ecole élémentaire**

M. le Maire rappelle à l’assemblée que suite au conseil d’école, un groupe de travail a été créé pour proposer un nouveau plan de circulation sur le parking de l’école élémentaire afin de fluidifier le trafic, de faciliter la dépose des enfants et de sécuriser l’accès des piétons.

Après concertation du groupe de travail des parents d’élèves et des élus, un nouveau plan de circulation a été arrêté avec une mise en œuvre prévue à compter de la rentrée scolaire des vacances de Pâques soit le 27 avril 2015.

M. le Maire précise que ce nouveau schéma de circulation sera testé jusqu’aux vacances d’été ; et propose de demander à la police municipale d’être présente sur le site pour sa mise en œuvre.

Il demande aux adjoints chargés des travaux et de la voirie de coordonner les travaux de marquage au sol entre l’entreprise SGTP LACLAU et les services techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, **émet un avis favorable sur le nouveau plan de circulation** présenté qui sera diffusé aux parents d’élèves et fera l’objet d’un arrêté du Maire.

- **Remplacement lave linge Ecole**

Mme METGE présente 3 propositions pour le remplacement du lave linge hors service de l’école, dont la réparation ne peut être envisagée en raison du coût :

- 1 lave linge (semi professionnel) d’une capacité de 15 kg (non adapté)
- 1 lave linge Bosch de 8 kg : 585 €
- 1 lave linge Miele de 7 kg : 899 €

Le choix retenu porte sur le lave linge Bosch au prix de 585 €.

- Diagnostic sécurité des écoles – Systèmes d’alarme
Mme METGE fait part des propositions d’un prestataire pour la sécurisation des Ecoles à partir d’un diagnostic établi sur le site.
Le coût pour une prestation complète s’élève :
 - à 77 € HT/mois pour le site élémentaire
 - à 69 € HT/mois pour le site maternelle
 avec un investissement de 75 € HT pour chaque site.

L’étude de ce dossier sera poursuivie.

- Station d’épuration de St-Fons
Sur demande de Mme BODHUIN, M. SALVADOR repose la question du nettoyage du fossé départemental et de la gêne occasionnée par la haie du riverain pour la visibilité.
M. TERRASSIE a contacté le Conseil Général et attend sa réponse. Il précise que le coût du transport des déchets à TRIFYL s’élève à 126 € HT/tonne.
M. DAL MOLIN rappelle que la haie borde un chemin privé et non une voie publique.
- ZA de Douzil
M. SALVADOR relève l’absence de signalétique de la ZA de Douzil qui pose des problèmes pour sa localisation.
M. TERRAL précise que la réalisation d’un totem à l’entrée de la zone est en cours et que des panneaux de signalisation seront posés prochainement depuis la zone d’activités des Xansos et le centre du village.
- Concours des vins de Gaillac du 27/04/2015
Mrs BONNEFOI et BOUSQUET sont invités à participer à cette manifestation.
- Piscine – Créneaux scolaires
Mme METGE informe l’assemblée de l’attribution par la Mairie de Gaillac de 3 créneaux horaires à la piscine municipale pour les élèves de l’école de Brens (28/05/2015 – 04 et 11/06/2015).

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 23h30.

NOMS et PRENOMS	SIGNATURE	NOMS et PRENOMS	SIGNATURE
TERRAL Michel		METGE Monique	
SALVADOR J. Marc		TERRASSIE J. Claude	
DAL MOLIN J. Charles		ITRAC Sandrine	
BONNEMAIN J. Michel		BOUCHER Patrick	
BESNARD Marc		BONNEFOI Yvon	
BOUSQUET Thierry		FALCO Nicole	
MOSTARDI Daniel		BLANC Florence	
MANDIRAC Françoise			